



Maintenir une activité agricole en zone de captage d'eau potable



FNE 65 MAUBOURGUET - HAUTES-PYRÉNÉES – MIDI-PYRÉNÉES

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Maintenir l'agriculture sur les zones d'environnement sensible

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole
Préserver la qualité de l'eau des captages
Développer les circuits courts

ACTIONS PRINCIPALES :

1. Étude de faisabilité économique
2. Plaidoyer

DURÉE DU PROJET : depuis 2011

CONTACT :

FNE 65¹ : Didier Nougé, administrateur
@ : nouge.didier@wanadoo.fr

1. France Nature Environnement 65

Quand les pollutions agricoles conduisent à la fermeture des captages...



Le SPIDE, Syndicat de Production Intercommunal De l'Eau situé dans la commune de Maubourguet, alimente en eau potable 12 communes des Hautes-Pyrénées. Jusqu'en 2007, 5 puits situés dans la plaine de l'Adour assuraient la couverture des besoins en eau potable des quelque 4700 habitants de la zone.

Mais la **qualité de l'eau** de ces puits s'est **régulièrement dégradée** : les taux de **nitrate**s et de **pesticides** ont, à plusieurs reprises, dépassé les seuils réglementaires, amenant les autorités sanitaires à prononcer des restrictions, voire des interdictions de consommation, et les collectivités à distribuer de l'eau embouteillée aux habitants¹.

Les **5 puits contaminés** ont finalement été **abandonnés**, et de nouvelles ressources susceptibles de les remplacer ont été recherchées. C'est finalement au lieu-dit « Lapeyrade », sur la commune de Maubourguet, qu'ont été réalisés **2 nouveaux forages**. Ils ont été mis en service en octobre 2007. Un réseau d'interconnexion a ensuite été mis en place pour alimenter les

communes alentour. Les teneurs en nitrates relevés sur les forages de Lapeyrade sont en moyenne de 20 mg/L (seuil maximal autorisé : 50 mg/L). Quelques traces de pesticides ont été décelées en 2007 (atrazine et déséthylatrazine), tout en restant inférieures à la norme de 0,1 µg/L.

... faut-il pour autant proscrire toute activité agricole autour des captages ?

Malgré la « bonne » qualité actuelle de l'eau de ces nouveaux forages, les **risques de pollution** restent élevés, autant pour les eaux superficielles qui alimentent les captages que pour les eaux souterraines de la nappe alluviale d'accompagnement de l'Adour.

D'une part, l'ensemble de la zone est classée en **zone vulnérable « nitrates »** d'origine agricole. Les terrains autour des 2 forages sont d'ailleurs utilisés, en partie, pour la **culture du maïs**. D'autre part, la nappe alluviale de l'Adour, qui alimente 50% des habitants des Hautes-Pyrénées, présente elle aussi des pics réguliers de contamination en nitrates et pesticides. A ce sujet, depuis 2008, le **Plan d'Action Territorial de l'Adour (PAT)**, porté par la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées, s'efforce de réduire les contaminations en améliorant les pratiques agricoles et non agricoles du territoire.

PAT ADOUR

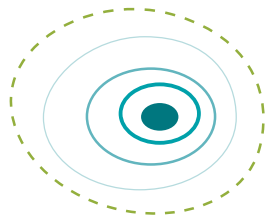
- 97 communes des Hautes-Pyrénées dont **85 classées en zone vulnérable « nitrates »**
- 73500 ha (dont **39000 ha de SAU***)
- 121000 habitants
- **8 captages AEP**
- 1350 exploitations agricoles

* Surface Agricole Utile



Périmètre de protection immédiat du captage - crédit photo FNE Midi-Pyrénées ©

Les périmètres de protection de captage



- **CAPTAGE**
- **PÉRIMÈTRE IMMÉDIAT**
- **PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ**
- **PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ**
- **AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE**

Quelques mois avant l'exploitation des 2 forages de Lapeyrade, un hydrogéologue agréé a défini les **périmètres de protection** et prescrit un certain nombre de mesures, destinées à garantir la sécurité sanitaire des eaux en vue de la consommation humaine.

Parmi ces prescriptions, figurait un « **gel environnemental excluant toute activité agricole productive** à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée (PPR) ». Après plusieurs réunions de concertation, un projet d'arrêté préfectoral avait finalement permis le maintien d'une agriculture biologique. L'ARS (Agence Régionale de Santé) déclarait toutefois qu'« en cas d'évolution défavorable des analyses, le gel cultural serait appliqué »². Une « menace » qui plane toujours au-dessus de la tête des agriculteurs de la zone...

FNE 65 : pour le maintien d'une certaine agriculture en zone de captage

CODERST : RÔLE ET MISSIONS

Elaboration, mise en œuvre et suivi des politiques publiques d'Etat dans le département dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques technologiques

FNE 65³, fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement des Hautes-Pyrénées, est particulièrement mobilisé autour des mesures de protection des forages de Lapeyrade.

Lors du CODERST⁴ du 13 juillet 2011, FNE 65 a proposé de lancer une réflexion et une

méthode sur l'**utilisation agricole des zones de protection des captages** d'eau, pour permettre l'existence d'une agriculture non-polluante. Face à l'inquiétude grandissante dans les campagnes au sujet des menaces de gel environnemental des parcelles situées en zones de captage, l'association souhaite en effet montrer qu'il est possible de maintenir, sur ces péri-

mètres, des **productions agricoles compatibles avec la qualité de l'eau, consommables localement et économiquement viables**.

Pour ce faire, FNE 65 souhaite engager une **étude de faisabilité** pour le maintien d'une **agriculture biologique** ou d'une agriculture à **Haute Valeur Environnementale (HVE)**. Elle propose qu'une expérimentation concrète puisse être engagée sur Maubourguet.

Cette étude, d'une durée prévisionnelle de 6 mois, s'articulera autour :

- d'un état des lieux,
- de diagnostics de territoire,
- de recommandations argumentées et chiffrées.

Les enjeux que souhaite mettre en exergue cette étude intègrent les grands principes d'un développement durable :

- **Enjeux sanitaires** : améliorer la qualité de l'eau et réduire les traitements et les coûts. La mise en place d'une agriculture respectueuse de l'environnement autour des captages peut permettre, à terme, de réduire considérablement, voire stopper, les traitements visant à éliminer les pollutions.
- **Enjeux environnementaux** : réduire l'utilisation d'intrants chimiques, réduire les pertes de nitrates par lessivage en période de forte pluviosité, diminuer l'irrigation par l'implantation de cultures adaptées au milieu et au climat.
- **Enjeux économiques** : maintenir l'emploi localement et non délocalisable. Le maintien d'une agriculture locale et de circuits courts permet la pérennisation des emplois dans le secteur agricole sur le territoire.
- **Enjeux sociaux et humains** : favoriser les agriculteurs locaux qui souhaitent valoriser leur production et produire autrement.

En attendant...

Suite à la proposition faite au CODERST de juillet 2011, FNE65 s'est mobilisée pour un partenariat afin de démarrer officiellement l'étude. L'association souhaiterait également proposer une visite en délégation des membres du CODERST auprès d'une collectivité ayant déjà mis en place une

agriculture biologique préventive en zone de périmètres de captages. La commune de Lons-le-Saunier, qui a développé une politique de préservation de sa ressource en eau dans les années 90, pourrait, par exemple, permettre un retour d'expérience éclairé.

CERTIFICATION HVE (Haute Valeur Environnementale) DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (niveau 3) :

- Consacrer **plus de 10%** de sa surface à des **Infrastructures Agro-Ecologiques** : haies, surfaces enherbées, zones humides,
- Consacrer **moins de 30%** de son chiffre d'affaires aux **intrants**.

2. Séance du CODERST du 13 juillet 2011, DDT65

3. France Nature Environnement 65

4. Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques